

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

**PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la
réhabilitation énergétique de 69 logements à
SCHIRMECK et approbation d'un projet de convention à
conclure**

CP/2019/409

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer à Opus 67 une subvention pour la réhabilitation énergétique de 69 logements à Schirmeck.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018 l'Assemblée départementale a décidé d'une nouvelle politique départementale de l'habitat (délibération n° CD/2018/008) encourageant la réhabilitation énergétique des logements locatifs sociaux.

Ce dispositif de soutien est ouvert aux bailleurs sociaux qui réhabilitent un immeuble dont la performance énergétique avant travaux est supérieure à 200kWh/m²/an. L'aide est variable selon l'âge de l'immeuble, selon la classe énergétique initiale et le gain énergétique à atteindre.

Le dispositif départemental fait l'objet d'un partenariat avec l'Association Territoriale des Organismes HLM d'Alsace (AREAL) et la Banque des Territoires. En effet, celui-ci vient en complément d'un prêt bonifié délivré aux bailleurs sociaux par la Banque des Territoires.

A titre d'information est jointe en annexe une présentation du dispositif d'intervention du Département en vigueur.

Pour ce qui concerne le projet de Schirmeck, il s'agit de 3 bâtiments construits en 1964.

		Conso. énerg. initiale	Conso. énerg. finale	Gain	Subvention départementale
8, rue des Mésanges	21 logts	202,59 kWh/m ² /an (Classe D)	89,88 kWh/m ² /an (Classe B)	112,71 kWh/m ² /an	2 650 €/logt
4, rue des Mésanges	24 logts	273,06kWh/m ² /an (Classe E)	83,89kWh/m ² /an (Classe B)	189,17 kWh/m ² /an	2 650 €/logt
3, rue des Mésanges	24 logts	273 kWh/m ² /an (Classe E)	84 kWh/m ² /an (Classe B)	189 kWh/m ² /an	2 650 €/logt

Dans le cadre de la programmation 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre de la politique volontariste du Département à

OPUS 67 pour un montant de **182 850 €** pour la réhabilitation énergétique de 69 logements sociaux répartis sur 3 bâtiments et situés 3, 4 et 8 rue des Mésanges à Schirmeck.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec OPUS 67.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPU 2019-1	G 2019 2021 PARC PUBLIC	3 000 000 €	2 800 146,10 €	182 850 €

La Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement et la Commission Territoriale Sud ont été informées de la présente demande d'agrément.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 182 850 € à OPUS 67 dans le cadre des dispositifs d'aide pour réhabilitation énergétique de logements locatifs sociaux.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département et OPUS 67, joint à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY